

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Virginie REY, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anissa BRIKH à Sandrine LARCHER, Catherine CREPIN à Jean RACINE, Vincent FREARD à Gisèle LAMARE, Daniel FRERY à Monique DINET, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Emmanuelle PALMA-GERARD à Robert NATALE et Sophie PHILIPPE à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 septembre 2023	Le 18 septembre 2023	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	38

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gérard FESSELET est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

2023-05-17 Service ordures ménagères – Attribution de marché pour la collecte des biodéchets en séparé : Lot 1 : fourniture de composteurs individuels biodéchets et bio-seaux ; Lot 2 : fourniture de bacs, sacs kraft et d'abri-bacs pour mise en place dans les communes de la CCST
Rapporteur : Bernard CERF

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2023,

Suite à l'obligation de mise en place de collecte des bio déchets en séparé, une consultation a été lancée ayant pour objet :

Lot 1 : Fourniture de composteurs individuels pour biodéchets et bio seaux.

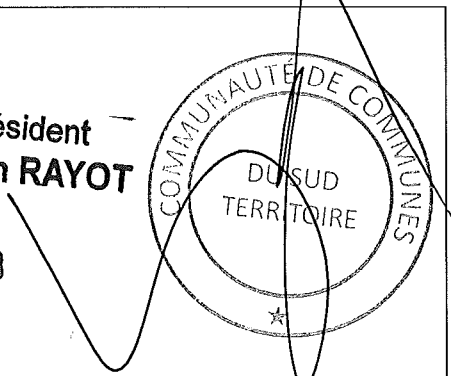
Lot 2 : Fourniture d'abri-bacs, de bacs et mise en place dans les 27 communes de la Communauté de Communes du Sud Territoire, de bio seaux, et sacs kraft.

Après présentation à la Commission d'appel d'offres, celle-ci a décidé :

- de déclarer le lot 1 infructueux
- d'attribuer le lot 2 à la Société COLLECTAL ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 187 140 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider l'attribution du marché à l'entreprise désignée ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> <p>MARDI 03 OCT. 2023</p>  
<p>Et publication ou notification le</p>	
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> 